

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion</b>	<b>251</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € au Comité départemental du Maine-et-Loire de la Ligue contre le Cancer (49 - Maine-et-Loire), pour l'organisation de la manifestation « Octobre Rose : l'Anjou se ligue contre le cancer » à Angers le 11 octobre 2022 (annexe 1) ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € à l'association Le Studio Laval (53 - Mayenne), pour l'acquisition de matériel audiovisuel afin de renforcer l'activité de la web TV étudiante lors de l'année 2022

(annexe 2) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 1 500 € à l'association Trans-Forme (75 - Paris), pour la participation de jeunes transplantés à la 7e Croisière Voiles de la Vie qui aura lieu du 22 au 26 août 2022 et dont le départ aura lieu aux Sables-d'Olonne (annexe 3) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 1 000 € à l'association Choletaise de Lutte contre la mucoviscidose (49 - Maine-et-Loire), pour l'organisation des Virades de l'Espoir à Cholet le 24 septembre 2022 (annexe 4) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 2 500 € à l'association La Voie des Chœurs (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du festival Les Clissonnantes 2022 à Clisson du 7 au 9 octobre 2022 (annexe 5) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 1 500 € à l'association Vendée Cheval (85 - Vendée), pour l'organisation d'un spectacle équestre qui a eu lieu à La Roche-sur-Yon du 16 au 19 juin 2022 (annexe 6) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 2 000 € à l'association Team Metiss (72 - Sarthe), pour une participation aux 24H du Mans moto les 16 et 17 avril 2022 et au Bol d'Or les 18 et 19 septembre 2022 au Castellet (annexe 7) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 1 500 € à l'association les Tréteaux de la Velue (72 - Sarthe), pour l'organisation du 3e Festival Lectures aux animaux qui a eu lieu à Saint Rémy-du-Val du 1er au 3 juillet 2022 (annexe 8) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 7 000 € à l'Orchestre symphonique de Vendée (85 - Vendée), pour l'organisation d'un concert hommage au père Olivier Maire qui a eu lieu à Saint Laurent-sur-Sèvre le 9 juin 2022 (annexe 9) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 1 000 € au Club de twirling bâton Neuvillalais (72 - Sarthe), pour la participation d'une athlète ligérienne à la Coupe d'Europe de Twirling bâton qui a lieu à Blanes (Espagne) du 5 au 10 juillet 2022 (annexe 10) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 3 000 € à l'association Trail de la Renaissance (85 - Vendée), pour l'organisation du 7e Trail de la Renaissance qui aura lieu à Fontenay-le-Comte le 17 septembre 2022 (annexe 11) ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 5 000 € à l'association Team Mam (72 - Sarthe), pour l'accompagnement de sportifs ligériens lors de l'année 2022 (annexe 12) ;

**AUTORISE**

le caractère forfaitaire des aides attribuées au Comité départemental du Maine-et-Loire de la Ligue contre le Cancer, à l'association Le Studio Laval, à l'association Trans-Forme, à l'association Choletaise de Lutte contre la mucoviscidose, à l'association La Voie des Chœurs, à l'association Vendée Cheval, à l'association Team Metiss, à l'association les Tréteaux de la Velue,

à l'Orchestre symphonique de Vendée, au Club de twirling bâton Neuvillalais, à l'association Trail de la Renaissance, et à l'association Team Mam ;

**APPROUVE**

les modalités de versement détaillées en annexe 13 de la présente délibération ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 32 500 € ;

**MODIFIE**

pour partie la délibération de la Commission permanente en date du 21 mai 2021 en ce qu'elle attribuait une subvention à l'association Ligné Fest'Ouailles (44 - Loire-Atlantique) pour l'organisation de la 24e Fête du Mouton en 2021, cette manifestation étant reportée au 10 juillet 2022 au regard du contexte sanitaire.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 12/07/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs